

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi douze juin, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi trois juin par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le **mercredi douze juin à dix-neuf heures**, le conseil pouvant valablement délibérer à cette-occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 15

Abstention :-
 Pour : 15
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2019					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy				
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno				
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul	x			
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle				
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		Philippe BANCHIERI
JUGE	Jean-Claude				
LACHAUD	Patrick	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno				
LAPEYRE	Jean-Marie				
MARTINOT	Claude	x			
MAURUSSANE	Annick				
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain		x	Jean-Paul COUVY	
SAVOYE	Gérard	x			
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		13	2	1	1

Autre personne présente : Pierre RATINAUD, adjoint au maire de St-Martin-le-Pin

Secrétaire de séance : Emmanuel CLUGNAC

AR PREFECTURE

024-200068260-20190612-2019061210-DE
 Regu le 20/06/2019

Objet : adoption du PV de la réunion du 13 mars 2019 et désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical nomme Emmanuel CLUGNAC secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 est approuvé par les délégués présents.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20190612-2019061210-DE
Regu le 20/06/2019